



Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 06/12/2024

ID : 030-200034692-20241125-DEL166_2024-DE



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°166/2024
du Conseil communautaire
Séance du 25 novembre 2024**

Date d'envoi de la convocation = 19 novembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 55

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 17

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq novembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charlotte BARRERE, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Gérard ESTELLE, Nathalie FORGEROU, Robert GAUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Christian BAUME, Mohamed BERKANE à Michel AGNEL, Jennifer CHAPUIS-FAURE à Manon CROUSIER, Raymond CHAPUY à Guy AUBANEL, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Michèle FOND-THURIAL à Christine MUCCIO, Laetitia GAILLARD à Charlotte BARRERE, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Laurent NADAL à Jean-Yves CHAPELET, Olivier ROBELET à Philippe BERTHOMIEU, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Justine ROUQUAIROL à Jennifer OBID, Muriel ROY-CROS à Claude SALAU, Maria SEUBE à Jean Christian REY,

Absents/Excusés : Jacques BERTOLINI, Pascal BORDES, Fred MAHLER

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

OBJET : Avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Saint-Geniès de Comolas et la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien pour les travaux de réhabilitation de l'ancien groupe scolaire (ALSH Agglo)

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée, dite loi MOP, et plus particulièrement son article 2 organisant les conditions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre personnes publiques

Vu les statuts de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Vu la délibération n°196 du 18 décembre 2023 approuvant le plan de financement des travaux de réhabilitation de l'ancien groupe scolaire (ALSH Agglo) de Saint-Geniès de Comolas et la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à conclure entre la commune et la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien ;

Vu les délibérations n°22 du 12 juin 2024 et n°33 du 18 septembre 2024 du conseil municipal de Saint Geniès de Comolas approuvant les avenants aux lots 2 et 8 du marché de travaux et sollicitant la modification concordante du plan de financement par voie d'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue avec la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Famille du 12 novembre 2024,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✚ Approuve l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Saint-Geniès de Comolas et la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien pour les travaux de réhabilitation de l'ancien groupe scolaire (ALSH Agglo)
- ✚ Autorise Monsieur le président à signer ledit avenant à la convention,
- ✚ Dit que les crédits correspondants à la plus-value restant à charge de l'agglomération, soit 30 672 € TTC, sont inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 25 novembre 2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le - 2 DEC. 2024

Le Président
Jean Christian REY



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr